

AVIS PUBLIC

CONVOCACTION AU REGISTRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDIAIRE DU BASSIN D'UNE PARTIE DE LA RUE DU BOURGOGNE :

1. Lors d'une séance tenue le 7 juin 2016, le conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie a adopté le règlement d'emprunt n° 1181, intitulé : « **Amendement au règlement d'emprunt n° 1058 relatif aux travaux de pavage sur la rue du Bourgogne afin d'agrandir l'annexe " B " pour agrandir le bassin de taxation** ». Le règlement d'emprunt n°1058 prévoit un emprunt de 182 200 \$.
2. Toute personne qui désire s'opposer à l'approbation du règlement de modification portant le numéro 1181 doit en informer le ministre dans les trente (30) jours suivants cette publication à l'adresse suivante :

Monsieur Martin Coiteux, ministre
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

ANNEXE « B »



DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 8^e jour du mois de juin de l'an deux mille seize (2016).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier